RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 19529
Numéro SIREN : 437 662 091
Nom ou dénomination : PROSPHERES

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2017 sous le numéro de dépôt 31154

1703119101

DATE DEPOT : 2017-03-24

NUMERO DE DEPOT : 2017R031154

N° GESTION : 2014B19529

N° SIREN : 437662091

DENOMINATION : PROSPHERES

ADRESSE : 141 Boulevard Murat 75016 Paris

DATE D'ACTE : 2017/01/02

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

Certifié conforme à l'original
Michel Rességuier

14B 19524

PROSPHERES
Société par actions simplifiée au capital de 128 991euros
Siège social : 141 boulevard Murat 75016 Paris
437 662 091 R.C.S Paris

PA 02/17 06

<u>PROCES-VERBAL DE LA DECISION DU PRESIDENT</u>
<u>EN DATE DU 2 JANVIER 2017</u>

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
24 MARS 2017
R.C.S.

L'an deux mille dix-sept,
Le 2 janvier,

Le président de la société Prospheres, société par actions simplifiée au capital de 128 991 euros, monsieur Michel Rességuier,

A pris la décision suivante :

En application de l'article 18.2 des statuts de la société, le président nomme monsieur Christophe Lecarme directeur général de la société Prospheres, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée. Monsieur Christophe Lecarme conserve son contrat de travail. En accord avec monsieur Christophe Lecarme, celui-ci ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions de directeur général.

Intervenant aux présentes, monsieur Christophe Lecarme déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Conformément à l'article ci-dessus mentionné, le directeur général représente la société à l'égard des tiers et il est investi des pouvoirs définis dans les statuts pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de son objet social.

Il aide le président à diriger la société en cohérence avec son objet social et ses statuts, et à l'organiser selon les dimensions prioritaires qu'il s'est fixé.

Le directeur général ne pourra consentir des cautions, avals ou garanties sur les biens de la société, consentir des prêts ou contracter des emprunts, procéder à des acquisitions ou cessions de biens immobiliers ou de participations et effectuer le placement des capitaux disponibles, sans l'autorisation préalable et formelle du président.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

A : Paris

Le : 2 janvier 2017

Michel Rességuier

Signature du directeur général, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de directeur général ». Bon pour acceptation des fonctions de directeur général